

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE



Les demandes d'information, les commentaires et les suggestions concernant le présent plan d'action ou les services offerts par le Ministère aux personnes handicapées peuvent être adressés par courriel à ressources.humaines@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698, poste 5987

Sans frais : 1 888 680-1884, poste 5987

Site Web : Quebec.ca

Table des matières

INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	5
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	7
PLAN D’ACTION 2025-2028	8
VOLET 1 – ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES LIEUX DE TRAVAIL	8
VOLET 2 – ACCESSIBILITÉ DE L’INFORMATION, DES DOCUMENTS ET DES SERVICES.....	11
VOLET 3 – EMBAUCHE, ACCUEIL ET INTÉGRATION	13
MISE EN ŒUVRE	16
APPROBATION ET DIFFUSION	16

INTRODUCTION¹

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie présente, en conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E 20.1) (ci-après « la Loi »), son plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2025-2028.

En effet, la Loi prévoit, à l'article 61.1, que les ministères et les organismes publics employant 50 personnes ou plus produisent et rendent public un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le ministère contribue à la participation sociale et professionnelle des personnes handicapées en adoptant un plan d'action, ce qui permet d'assurer une meilleure harmonisation et une plus grande consolidation de ses actions, en concordance avec la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Ainsi, le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2025-2028 définit les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant des attributions du Ministère. Il décrit aussi les mesures qui seront mises en œuvre pour réduire ces obstacles, ainsi que pour favoriser la participation des personnes handicapées à l'activité économique du Québec.

Afin de favoriser une compréhension commune du terme *personne handicapée*, le Ministère emploie la définition retenue dans l'article 1 de la Loi : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Ce qui caractérise une personne handicapée est donc la gravité et la persistance dans le temps de son incapacité ainsi que les risques de rencontrer des obstacles dans son quotidien. L'incapacité peut être motrice, intellectuelle, visuelle, auditive, associée à la parole ou au langage, ou encore liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique-cadre en matière de télétravail, les milieux de travail se transforment et les actions ministérielles à l'égard des personnes handicapées doivent tenir compte de cette nouvelle réalité.

COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le mandat du Comité sur l'intégration des personnes handicapées consiste à soutenir les autorités du Ministère dans l'exercice de leurs responsabilités découlant de la mise en œuvre de la Loi. Plus précisément, le comité a le mandat de rédiger, de faire approuver, de publier et de mettre en œuvre le plan d'action ministériel et d'en assurer le suivi annuel. Le comité comprend des représentants de différents secteurs du Ministère, notamment un membre du personnel représentant les personnes handicapées afin de bien définir les obstacles à leur intégration et de s'assurer que les mesures proposées sont conformes aux besoins exprimés.

¹ La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est employée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la compréhension.

Les membres du comité qui ont participé à l'élaboration du plan d'action 2025-2028 sont les suivants :

- M^{me} Flora Yaméogo, Direction de la gouvernance et de la conformité;
- M^{me} Sophie Blanchard, Direction de la coordination et des stratégies clients;
- M^{me} Julie Garneau, Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire;
- M^{me} Valérie Letellier, Direction des ressources humaines;
- M^{me} Christine Plante, Direction des ressources humaines.

ACRONYMES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT

MEIE : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

DRMGD : Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire

DRH : Direction des ressources humaines

CSPH : Coordonnatrice des services aux personnes handicapées

DCOM : Direction des communications

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie employait près de 675 employés² régulier au 31 mars 2025. La plupart des employés se trouvent à Québec et à Montréal, mais il y en a également dans les six directions territoriales sur l'ensemble du territoire québécois.

Mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Vision

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

Valeurs

La créativité : pour trouver des solutions et innover;

L'engagement : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles;

La proactivité : pour relever les défis et nous dépasser.

Mandats

Le Ministère agit comme le porteur des grandes orientations économiques stratégiques du gouvernement et est l'interlocuteur principal auprès de tous les organismes à vocation économique au Québec.

² Cette donnée comprend les réguliers, les occasionnels, les étudiants et les stagiaires.

Plus précisément, le Ministère :

- Appuie le développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec, la production énergétique locale et l’approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec;
- Conçoit et met en œuvre des politiques et des stratégies de développement économique et énergétique, de même que des programmes d’aide;
- Coordonne des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d’investissement majeurs, de même que des travaux d’allègement réglementaire et de coopération réglementaire avec les autres juridictions canadiennes;
- Élabore des cibles et des orientations gouvernementales en matière de production énergétique pour l’ensemble des filières;
- Promeut la recherche, la science, l’innovation et la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu’au soutien d’une culture scientifique et de l’innovation auprès des entreprises.

Nos équipes conçoivent des stratégies, des plans d’action et les cadres normatifs des programmes de financement et en assurent le suivi, en plus de soutenir les écosystèmes économiques régionaux, en collaboration avec Investissement Québec.

Clientèles et partenaires

La clientèle du Ministère comprend principalement les entrepreneurs et les entreprises, de même que des partenaires des milieux économique, énergétique, social, culturel, technologique et de la chaîne de l’innovation. Que ce soit au sein des milieux institutionnels ou des organismes publics ou privés, les clientèles et les partenaires du Ministère proviennent de divers horizons.

Organisations administratives

Le sous-ministre de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie dirige l’administration du Ministère. Quatre unités administratives relèvent directement de sa responsabilité :

- Bureau du sous-ministre et Secrétariat général;
- Direction de l’audit interne;
- Direction générale de l’administration;
- Direction générale de la performance et des affaires institutionnelles.

Afin d’accomplir sa mission, le ministère compte cinq secteurs d’affaires :

- Politiques économiques et affaires extérieures;
- Industries stratégiques et projets économiques majeurs;
- Développement économique régional et entrepreneuriat;
- Science et innovation;
- Énergie.

Deux directions offrent des services spécialisés et relèvent d’autres organisations :

- Direction des affaires juridiques, relevant du ministère de la Justice;
- Direction des communications, relevant du ministère du Conseil exécutif.

Les informations plus détaillées concernant le Ministère sont disponibles sur le site Quebec.ca.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Comité consultatif

Le Ministère a mis sur pied un comité consultatif d'employés ayant un handicap, tant visible qu'invisible, afin de cibler les enjeux qu'ils rencontrent pour que le nouveau plan d'action soit des plus représentatif. Le comité est formé de six employés. Les obstacles soulevés sont répertoriés dans quatre grands sujets :

- L'adaptation de l'environnement de travail;
- Les outils, les mesures et les accommodements méconnus;
- La méconnaissance des limitations de leur handicap par leurs collègues et gestionnaire;
- Les inquiétudes face aux mesures d'urgence.

Les mesures proposées dans le plan d'action répondent notamment à ces enjeux que les employés vivent au Ministère.

Activités en continu

En plus des nouvelles mesures proposées, le Ministère a intégré des actions issues des plans d'action précédents, qui sont désormais prises en charge de manière courante :

- La mise à jour du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées ainsi que le bilan des réalisations sont diffusés annuellement dans le site Web et l'intranet du Ministère;
- Le Ministère prévoit et adapte des espaces de bureaux pour les employés ou les personnes handicapées dans le cadre du projet de transformation du milieu de travail;
- Une mention a été ajoutée au tableau de suivi des candidatures dans le but de sensibiliser les gestionnaires à l'importance de considérer les candidatures des personnes handicapées en vue d'atteindre nos objectifs dans tous les processus de dotation tenus;
- Le Ministère poursuit l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux et effectue une veille continue du site Web et de l'intranet du Ministère.

Nouvelle réalité

À l'automne 2026, les bureaux de Québec seront déménagés dans un autre édifice gouvernemental. Les personnes handicapées seront consultées pour connaître leurs limitations et leurs besoins particuliers afin qu'elles soient bien intégrées dans les nouveaux espaces où les mesures de sécurité seront revues également.

La Vision de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées 2025-2030

Le nouveau plan d'action s'inscrit dans l'actualisation de la [Vision gouvernementale](#) qui propose une réponse contemporaine aux enjeux d'aujourd'hui et de demain pour les personnes handicapées. Pour ce faire, la DRH a consulté les employés handicapés pour bien cibler les obstacles rencontrés et le plan d'action est produit rapidement après son entrée en vigueur. Le premier bilan des réalisations en lien avec le nouveau plan d'action sera revu afin de mieux évaluer les impacts réels des mesures inscrites.

PLAN D'ACTION 2025-2028



VOLET 1 – ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES LIEUX DE TRAVAIL

OBSTACLE

Les bâtiments occupés par le Ministère, l'environnement de travail ainsi que les postes de travail peuvent comporter des obstacles et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

OBJECTIF

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel, ainsi qu'aux visiteurs handicapés.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
<i>Accessibilité des immeubles</i>			
Prendre en charge les demandes d'amélioration visant à faciliter l'accès aux locaux du Ministère.	DRMGD	Nombre de demandes reçues Nombre de demandes ayant reçu une réponse	En continu
S'assurer que les installations techniques mises en place pour permettre l'accès aux personnes handicapées sont régulièrement inspectées, conformément aux règlements et aux notifications techniques.	DRMGD	Inspection annuelle réalisée Nombre de problèmes décelés Nombre de problèmes résolus	En continu
<i>Environnement de travail</i>			
Clarifier et faire connaître le processus pour les demandes d'équipements et d'outils de travail adaptés aux besoins des personnes handicapées.	CSPH et collaborateurs	Faire connaître le processus Registre des demandes reçues et réalisations	En continu
Promouvoir les outils, les mesures et les accommodements disponibles aux personnes handicapées et les bonnes pratiques (exemple : travail de concentration ou travail d'équipe, sensibilisation des zones « Collaboration » et	CSPH et collaborateurs	Nombre de rencontres avec les personnes en situation de handicap pour faire connaître les outils disponibles Création d'un fascicule des bonnes pratiques	En continu

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
« Concentration », utilisation des bureaux fermés, etc.).			
En lien avec le déménagement des bureaux de Québec, consulter les employés ou personnes handicapées afin de s'assurer que les nouveaux espaces de travail répondent aux besoins spécifiques et de suggérer des accommodements au besoin.	DRMGD et DRH	Respect du registre des besoins	Automne 2025

OBSTACLE

Il n'existe pas une prise en compte systématique des possibilités d'approvisionnement offertes par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), lors de l'achat de biens et de services, ainsi que lors de la réalisation de projets de réaménagement.

OBJECTIF

S'assurer de considérer systématiquement les critères d'approvisionnement accessible lors de l'achat de biens et de services, ainsi que lors de projets de réaménagement.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Promouvoir le guide d'accompagnement : <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , produit par l'OPHQ, auprès des responsables de l'approvisionnement en biens et services, et du responsable du service de l'évaluation ergonomique des postes.	CSPH	Envoi du guide aux responsables de l'approvisionnement en biens et services une fois par année Les services concernés sont : • l'ergonomie • l'accueil et l'intégration • les achats et l'approvisionnement	Hiver 2026

OBSTACLE

Les mesures d'urgence, notamment celles concernant les personnes handicapées, sont méconnues.

OBJECTIF

S'assurer que les personnes handicapées qui se sont déclarées ainsi que leurs accompagnateurs et leur gestionnaire sont informés de la procédure des mesures d'urgence.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Préciser la procédure des mesures d'urgence et la faire approuver par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	DRMGD	Date de l'approbation de l'OPHQ	31 mars 2026
Rappeler, annuellement, aux personnes handicapées de tenir une rencontre avec leur gestionnaire et leur accompagnateur afin de discuter de la procédure des mesures d'urgence et de verbaliser les nouvelles limitations, au besoin. La DRMGD pourra être présente à cette rencontre.	CSPH et la DRMGD	Date du courriel	Automne 2025
Promouvoir annuellement les bonnes pratiques (exemple : faire connaître quotidiennement les journées de présence à l'accompagnateur, utiliser un bureau à proximité des collègues, etc.) et la procédure aux personnes handicapées, aux accompagnateurs et aux gestionnaires concernés.	DRMGD	Date de la communication	Automne 2025



VOLET 2 – ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION, DES DOCUMENTS ET DES SERVICES

OBSTACLE

Les personnes handicapées ont de la difficulté à avoir accès à des informations, des documents et des services adaptés à leurs incapacités.

OBJECTIF

Faciliter l'accès des personnes handicapées aux informations et aux documents produits, ainsi qu'aux services offerts par le Ministère.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Répondre aux demandes et aux plaintes formulées concernant l'accessibilité du Web, des documents et des services du Ministère.	DCOM	Nombre de demandes et de plaintes reçues Nombre de demandes et de plaintes ayant reçu une réponse Mesures réalisées pour rendre accessibles les informations et les documents publiés par le Ministère	En continu
Assurer un service <i>ad hoc</i> aux personnes qui demandent la production de documents du Ministère en version accessible.	DCOM	Nombre de demandes reçues concernant la production d'un document en version accessible Nombre de demandes ayant reçu une réponse concernant la production d'un document en version accessible	En continu

OBSTACLE

La responsabilité de mettre à jour l'intranet est décentralisée, ce qui entraîne des disparités dans l'application des bonnes pratiques en matière d'accessibilité.

OBJECTIF

Assurer une uniformité et une conformité accrue des pages intranet aux normes d'accessibilité numérique.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Ajouter une section sur l'accessibilité dans l'aide-mémoire des responsables sectoriels de l'intranet pour les habilitier à la création ou à la mise à jour des pages de l'intranet en étant conformes aux normes d'accessibilité numérique.	DCOM	Nombre de pages conformes et non conformes après des vérifications ponctuelles	En continu



VOLET 3 – EMBAUCHE, ACCUEIL ET INTÉGRATION

OBSTACLE

Peu de personnes handicapées postulent sur nos emplois.

OBJECTIF

Améliorer l'accessibilité de nos emplois pour les personnes en situation de handicap.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Améliorer nos affichages en ajoutant notre logo « Diversité et inclusion ».	DRH	Nombre d'employés handicapés qui ont postulé sur nos postes	Été 2025
Faire la promotion du Ministère et de nos emplois auprès des organismes dédiés aux personnes en situation de handicap (présentation du Ministère, abonnement à notre infolettre, etc.).	DRH	Nombre d'organismes contactés	Automne 2025
Bonifier l'accompagnement offert aux gestionnaires lorsqu'une personne en situation de handicap postule pour un poste.	DRH	Nombre de contacts avec les gestionnaires	En continu

OBSTACLE

Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés d'intégration dans leur nouvel emploi.

OBJECTIF

Favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein du Ministère, en offrant du soutien aux employés et aux gestionnaires concernés.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Communiquer avec la personne handicapée (la personne s'est autodéclarée) embauchée afin de mieux comprendre ses besoins spécifiques, avant son entrée en fonction.	DRH	Nombre d'employés interpellés Nombre et types de besoins spécifiques	En continu

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Revoir le processus d'accueil personnalisé pour informer les nouveaux employés que le Ministère est un employeur inclusif et que, si certains ont des besoins particuliers, ils doivent en aviser la DRH ou leur gestionnaire pour favoriser leur intégration : • Promouvoir les formations disponibles; • En fonction des besoins, une démarche devra être amorcée : - Informer le gestionnaire; - Demander des outils adaptés à la DRMGD ou à la DRI; - Etc.	DRH	Date de la mise en place du nouveau processus Nombre d'employés ayant verbalisé des besoins particuliers Nombre et types d'accompagnements réalisés Résultats aux nouvelles questions du sondage « Expérience d'embauche » dans Amélio	Été 2025 En continu En continu Mars 2026

OBSTACLE

La réalité des personnes handicapées, leurs besoins et les enjeux qu'elles vivent sont méconnus, de même que les mesures favorisant leur intégration.

OBJECTIF

Informier et sensibiliser le personnel du Ministère sur la réalité des personnes handicapées.

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise.	CSPH	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	Annuellement, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées
Faire la promotion d'événements en lien avec les personnes handicapées, comme la Journée internationale des personnes handicapées, la Journée internationale de l'autisme, etc.	CSPH	Nombre d'événements soulignés	Selon le calendrier des événements à souligner

MESURES PROPOSÉES	RESPONSABLES	INDICATEURS	ÉCHÉANCES
Sensibiliser et former les employés et les gestionnaires sur l'inclusion du personnel handicapé.	CSPH	Nombre de formations	Annuellement
Accompagner la personne handicapée afin de l'aider à verbaliser ses limitations afin que son équipe soit sensibilisée.	DRH	Nombre de rencontres	En continu

MISE EN ŒUVRE

La production du présent plan d'action s'inscrit dans un processus continu et évolutif. Le Ministère s'engage à mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, les mesures qui y sont proposées ainsi qu'à présenter, annuellement, le bilan des réalisations faites dans le contexte de ce plan.

APPROBATION ET DIFFUSION

Le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2025-2028 ainsi que le bilan des réalisations ont été approuvés le 15 juillet 2025 par le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Mathieu Gervais.

Comme le prévoit la Loi, ce plan d'action sera rendu public sur le site Web du Ministère et dans l'intranet ministériel.

Un exemplaire du plan d'action sera également envoyé à l'Office des personnes handicapées du Québec, qui le déposera sur son site Web.

